



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 10 mars 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances, Linda Laplante, secrétaire de direction et Julie Cassab, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance du comité administratif, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle qu'en respect des directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

CA 21-03-10-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 21-03-10-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 6.2 - Impression des Réalisations 2020 : autorisation.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Tous les suivis ont été effectués.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021 : ADOPTION**

CA 21-03-10-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 10 février 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

CA 21-03-10-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-03-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

que la somme de 3 874.35 \$ soit facturée au Conseil des arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-03-10, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU 31 DÉCEMBRE 2020 : DÉPÔT**

Madame Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances, explique le rapport du directeur général sur l'état des finances de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 31 décembre 2020. Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède à son dépôt.

5.1.3 **INSCRIPTION AU COLLOQUE EN LIGNE « DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN DROIT MUNICIPAL » : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la pertinence des conférences offertes dans le cadre de ce colloque en ligne offert par le Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à participer au colloque en ligne « Développements récents en droit municipal » qui aura lieu le 26 mars 2021, pour un coût de 350 \$, plus les taxes.

Proposition adoptée.

5.1.4 **COTISATION ANNUELLE 2021 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'UMQ assure un leadership politique et stratégique afin de défendre les intérêts des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'elle exerce une représentation soutenue et effective pour que ses membres se fassent entendre concrètement auprès des gouvernements;



CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation 2021 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 4 874,38 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.5 FORMATION OFFERTE PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PAYE (ACP) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE madame Natacha Latour est membre de l'ACP;

CONSIDÉRANT QUE madame Natacha Latour est accréditée *Spécialiste en conformité de la paye*;

CONSIDÉRANT QUE pour le maintien de l'accréditation, madame Natacha Latour doit maintenir son adhésion à l'ACP en tant que membre professionnel et satisfaire aux exigences de formation professionnelle continue (FPC);

CONSIDÉRANT QUE les exigences relative à la FPC sont de 14 heures par année;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser madame Natacha Latour, technicienne en comptabilité, à participer à deux formations de 7,50 heures chacune offerte par l'ACP en avril et en mai 2021, pour un coût total de 698 \$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

5.1.6 COTISATION À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC 2021-2022 POUR MONSIEUR RAYMOND MALO : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes du Québec et la contribution à l'Office des professions du Québec, pour monsieur Raymond Malo, à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation (588 \$) à titre de membre régulier et de la contribution à l'Office des professions du Québec (29 \$) pour l'année 2021-2022, au montant de 705,05 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.



5.1.7 COTISATION À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC 2021-2022 POUR MADAME JESSICA MC KENZIE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes du Québec, pour madame Jessica Mc Kenzie, à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation (353 \$) à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022, au montant de 405,86 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.8 COTISATION À L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC 2021-2022 POUR MADAME JESSICA MC KENZIE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Association des aménagistes régionaux du Québec, pour madame Jessica Mc Kenzie, à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation (469 \$) à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022, au montant de 539,23 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.9 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ);

CONSIDÉRANT le lancement du congrès 2021 de l'AARQ qui se tiendra du 13 au 29 avril (réparti sur six (6) avant-midi) sous forme virtuelle;

CONSIDÉRANT la pertinence de la programmation du congrès avec les divers dossiers traités par le service de l'aménagement du territoire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser la participation de madame Jessica Mc Kenzie au congrès virtuel 2021 de l'AARQ pour un montant maximal de 225 \$, plus taxes.

Proposition adoptée.



5.1.10 COTISATION ANNUELLE 2021 AU BARREAU DU QUÉBEC POUR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation annuelle 2021 du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2021 au Barreau du Québec pour monsieur Guy-Lin Beaudoin au montant de 2 563,32 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.11 ADHÉSION 2021 À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM): AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement d'adhésion pour 2021 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser le paiement de l'adhésion 2021 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au montant de 9 322,24 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.12 PARTICIPATION DE MADAME HSIN-HUI HUANG AU SOMMET DES DÉVELOPPEURS D'ESRI : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été invitée à participer au Sommet des développeurs d'ESRI du 6 au 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel principal utilisé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges par l'équipe de géomatique est *ESRI (ArcGIS)*;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser madame Hsin-Hui Huang, spécialiste en géomatique, à participer de manière virtuelle au Sommet des développeurs d'ESRI du 6 au 8 avril 2021 pour un coût total de 60 \$.

Proposition adoptée.

5.1.13 COTISATION À L'ASSOCIATION DE GÉOMATIQUE MUNICIPALE DU QUÉBEC 2021 POUR HSIN-HUI HUANG : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Association de géomatique municipale du Québec, pour madame Hsin-Hui Huang, à titre de membre régulier pour l'année 2021;



CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation (200 \$) pour madame Hsin-Hui Huang à titre de membre régulier pour l'année 2021, au montant de 229,95 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.14 COTISATION À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC 2021-2022 POUR HSIN-HUI HUANG : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour madame Hsin-Hui Huang, à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation (450 \$) pour madame Hsin-Hui Huang à titre de membre régulier pour l'année 2021-2022, au montant de 517,39 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉOLUTION DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - DEMANDE DE RÉVISION ET DE MODIFICATIONS AU MERN – LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ENCADREMENT DE LA VENTE DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À DES FINS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE, DE RÉSIDENCE PRINCIPALE ET D'AUTRES FINS PERSONNELLES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.2 RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI - DEMANDE AU MELCC D'ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.3 RÉOLUTION DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES RELATIVEMENT AU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



5.2.4 LETTRE ADRESSÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) DE LA PART DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 340 ET RÉOLUTION CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE DE LA CITÉ-DES-JEUNES DANS LE SECTEUR DE SAINT-LAZARE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare invite les municipalités longeant la route 340 à adopter une résolution d'appui.

5.2.5 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR LA CAMPAGNE DE L'UMQ INTITULÉE : LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.6 NOUVELLES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES POUR LA TENUE DE LA VENTE POUR TAXES : INFORMATION ET DEMANDE DE PRÉCISIONS AU GOUVERNEMENT

Madame Julie Cassab, greffière, mentionne que de nouvelles directives ont été formulées par le gouvernement pour la tenue des ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes en mode virtuel via un arrêté ministériel. Madame Cassab mentionne que la MRC a rencontré le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en matinée afin de demander une procédure claire et des directives quant à l'organisation de celle-ci, puisqu'il y a des enjeux au niveau du respect des lois et règlements en vigueur. Madame Cassab mentionne que la MRC attend un retour du MAMH dans les prochains jours à cet effet et que l'information sera relayée aux municipalités.

5.3 BÂTIMENTS

5.3.1 LAVAGE DES FENÊTRES À LA MRC SITUÉE AU 280, BOULEVARD HARWOOD POUR L'ANNÉE 2021: OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues pour effectuer le lavage des fenêtres au siège social situé au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Groupe Limitless* est la plus basse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE *Groupe Limitless* a offert des services satisfaisants à la MRC de Vaudreuil-Soulanges depuis les deux dernières années;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02 190 00 495;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'octroyer un contrat à *Groupe Limitless* pour effectuer le lavage des fenêtres pour l'année 2021 au montant de 4 100 \$ plus taxes.

Proposition adoptée.



AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de bonification de l'affichage et de la signalisation au rez-de-chaussée du pôle civique de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition soumise au comité des bâtiments le 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des bâtiments de procéder selon la proposition soumise;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 670;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'autoriser la MRC à procéder à la bonification de l'affichage et de la signalisation au rez-de-chaussée du pôle civique de la MRC pour un montant de 1274,40 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

6. COMMUNICATION

6.1 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE CLUB DE PRESSE BLITZ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins du service des communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Club de presse Blitz répertorie plus de 38 000 contacts référencés en politique, radio, télévision, médias écrits et numériques;

CONSIDÉRANT QUE le répertoire est mis à jour sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE les outils de recherche sont régulièrement adaptés aux nouveautés de l'industrie médiatique ainsi qu'aux besoins particuliers des clients;

CONSIDÉRANT la satisfaction envers les services du Club de presse Blitz;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de renouveler le contrat avec le Club de presse Blitz pour une durée de un an pour un montant de 650 \$ excluant les taxes et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer le contrat.

Proposition adoptée.

6.2 **IMPRESSION DES RÉALISATIONS 2020 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les Réalisations sont la plus belle carte de visite de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les Réalisations regroupent les accomplissements de la MRC et ses organismes (DEV, CACVS, ORHVS et SGMRVS);

CONSIDÉRANT QUE les Réalisations sont distribuées à tous les ministères, aux MRC du



CONSIDÉRANT QUE les Réalisations sont distribuées à tous les ministères, aux MRC du Québec, aux organisations de la région, aux 23 municipalités du territoire de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le document est produit entièrement à l'interne;

CONSIDÉRANT le prix moins dispendieux reçu et la qualité d'impression de la firme *Les Productions Graph-X Inc.*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'octroyer un contrat de 6 990 \$ plus taxes à la firme *Les Productions Graph-X Inc.* afin de procéder à l'impression des Réalisations 2020 et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière **à signer** le contrat.

Proposition adoptée.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT le dernier affichage de poste en février 2021;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant 02 610 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Marie-Pascale Pigeon pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 22 mars 2021, à titre de conseillère en aménagement du territoire, selon la classe 8, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 TECHNICIENNE JURIDIQUE : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT l'affichage de poste interne en février 2021;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience interne de madame Sophie Dufault, à la cour municipale régionale, pour un contrat à durée déterminée à titre de technicienne juridique depuis le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de madame Sophie Dufault à titre de technicienne juridique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Sophie Dufault pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 5 mars 2021, à titre de technicienne juridique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 5, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

Madame Sophie Dufault, technicienne juridique de la MRC, se présente aux membres du comité administratif.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1 DÉCHIQUETAGE ANNUEL DE DOCUMENTS DE LA MRC ET DE LA CMR

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Docu-dépôt pour la fourniture de services de déchetage;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Docu-dépôt a été achetée par *Access Information Management of Canada*;

CONSIDÉRANT QUE *Access Information Management of Canada* offre les mêmes conditions et services que Docu-dépôt;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 120 00 419 et 02 130 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à octroyer le mandat à la firme *Access Information Management of Canada* pour les services de déchetage pour l'année 2021 au coût de 3 100 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.



10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10.4 ÉCOCENTRES

10.4.1 COLLECTE DU POLYSTYRÈNE ET DU PLASTIQUE NUMÉRO 6 À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION – ACHAT DE MATÉRIEL D'ENTREPOSAGE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'objectif des écocentres d'optimiser la valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution du CA 20-11-11-10 autorisant la poursuite de la collecte et la valorisation du polystyrène recueilli dans le Réseau des écocentres suite aux résultats du projet pilote;

CONSIDÉRANT les besoins d'entreposage pour le polystyrène à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, les avantages d'un conteneur maritime pour l'entreposage de la matière et l'option d'achat sur celui actuellement en location avec Conteneurs Experts;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **procéder** à l'achat du conteneur maritime actuellement en location à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour un montant maximal de 1 550 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.

10.4.2 COMPACTION DE LA MATIÈRE À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION – OCTROI DE CONTRAT POUR LE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT DE LA PELLE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les résultats du projet pilote de compaction réalisé à l'automne 2020 à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion ont démontré l'efficacité, les bénéfices et la pertinence de la compaction dans les conteneurs, en diminuant du tiers le nombre de transports et réduisant ainsi les coûts de transport;



CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour le ravitaillement en carburant sur appel et que l'offre de services de Pétrole Léger, en date du 1^{er} février 2021 est la plus basse;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 11 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce projet sont prévues au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **octroyer** un contrat pour le ravitaillement en diesel sur appel à l'entreprise Pétrole Léger, pour une durée maximale d'un an s'échelonnant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, payé au litre et incluant des frais de livraison, pour un montant maximum de 8 000 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 528-16

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 528-16 a pour objet de modifier le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 528 pour permettre la modification de l'« annexe 6 – PPU secteur centre-ville » afin de modifier les marges latérales applicables à la grille 208Hb;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 528-16 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 528-16 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1270-67

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-67 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » les lots 1 674 744, 1 674 747 et 1 674 756 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1270-67 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 21-03-10-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1270-67 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

11.2.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 3E GÉNÉRATION – ANALYSE ET AJUSTEMENTS SUITE AUX COMMENTAIRES ET DEMANDES DES MUNICIPALITÉS, DES MINISTÈRES ET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la transmission de la version finale du projet de règlement du schéma d'aménagement et de développement 3^e génération (SADR3) avant adoption aux municipalités, aux ministères et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT que les municipalités, les ministères et la CMM ont jusqu'au 19 mars 2021 pour soumettre leurs commentaires et demandes à la MRC quant au contenu du projet de règlement du SADR3;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires et demandes que la MRC recevra de la part des municipalités, des ministères et de la CMM nécessiteront une analyse et que des ajustements finaux au règlement du SADR3 seront nécessaires avant son adoption;

CONSIDÉRANT l'absence d'une ressource au service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'expertise professionnelle de *Hélène Doyon Urbaniste-Conseil* et sa grande connaissance du contenu du SADR3;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Hélène Doyon Urbaniste-Conseil* en date du 19 février 2021 pour accompagner la MRC dans les ajustements finaux du règlement du SADR3 en vue de son adoption;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 21-03-10-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** un contrat avec *Hélène Doyon Urbaniste-Conseil* pour accompagner la MRC dans les ajustements finaux du règlement du SADR3 en vue de son adoption pour un montant maximal de 21 500 \$, taxes en sus.

Proposition adoptée.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.



13. HABITATION

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Julie Cassab, greffière, procède à la lecture des questions reçues et monsieur Patrick Bousez, préfet, y répond.


Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Linda Laplante par courriel à llaplante@mrcvs.ca.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 21-03-10-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 10.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier